

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Construction et production bois

- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Bois et ameublement* (LPBA) spécialité *Construction et production bois* est portée par l'UFR des Sciences de l'université de Nantes. Elle est ouverte depuis 2008 et s'inscrit dans la filière génie civil de l'établissement. Elle est proposée dans la région de l'ouest de la France. Elle est en partenariat avec l'École Supérieure du Bois (ESB) de Nantes. Elle vise à former des étudiants compétents dans les métiers de la filière des industries du bois. Après un tronc commun, elle offre deux parcours pour une spécialisation *Construction bois* ou une spécialisation *Responsable de production en industrie du bois*. Depuis 2011, la formation n'est plus accessible qu'en formation par alternance.

Les objectifs sont définis avec l'ESB, les professionnels de l'industrie du bois et l'association professionnelle Atlanbois. Les métiers sont clairement identifiés et correspondent aux débouchés professionnels, à savoir chefs de chantiers, conducteurs de travaux, chargés d'affaires et maîtres d'œuvre notamment. Les effectifs varient sur les 4 années de 18 à 28, avec une forte proportion d'étudiants issus de BTS *Bois*, ou d'autres du DUT *Génie civil*. L'établissement a mis en place un accompagnement à l'orientation en licence professionnelle (LP) au niveau de la licence deuxième année (L2). Il s'agit du *Parcours amont licence professionnelle* (PALP) qui permet aux étudiants de choisir une poursuite d'études en LP. Cet accompagnement est commun à plusieurs LP.

Synthèse de l'évaluation

Cette formation bénéficie du soutien des professionnels et de leur implication dans le pilotage et la présence aux conseils pédagogiques. Un conseil de perfectionnement a été créé en 2014 qui associe les professionnels et les étudiants. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professeurs agrégés de l'université de Nantes, de professeurs de l'ESB et de professionnels, qui représentent 52 % des enseignements délivrés. Il n'y a aucune mobilité, ni entrante, ni sortante dans la formation, du fait de l'alternance, avec des contrats de professionnalisation signés avec les entreprises françaises. L'équipe pédagogique étudie une demande de l'Université Assane Seck au Sénégal qui souhaite mettre en place une formation similaire. Les résultats des retours d'enquêtes réalisés par la LP, sont à prendre avec mesure du fait du passage en alternance en 2011. Pour 2009 et 2010, 100 % et 89 % des étudiants sont insérés à 6 mois, et 87,5 % en CDI pour les deux années. Pour les promotions de 2011 à 2014, l'équipe pédagogique a mené les enquêtes et de 2011 à 2013, 85 à 90 % des étudiants avaient un emploi lors de la soutenance de fin d'année et le taux augmentait à 90/95 % lors de la remise des diplômes. Pour l'année 2014, le taux est descendu à 80 %. Le taux de réussite varie entre 85 et 95 % de 2011 à 2014.

Points forts :

S'agissant des points forts, la professionnalisation est très développée, et presque tous les étudiants sont en contrat de professionnalisation. Cette formation s'inscrit dans la filière globale de génie civil de l'université et bénéficie du soutien des entreprises. Elle répond aux besoins économiques locaux des PME du secteur bois. La formation bénéficie du partenariat avec l'ESB. Un des atouts de cette LP réside dans le fait de proposer deux parcours : le parcours bois et le parcours production bois, qui permet des débouchés professionnels différents et une répartition équilibrée des enseignements entre le tronc commun et les options. Le positionnement dans l'environnement régional est très bon, et il n'y a pas de concurrence régionale. Les enseignements en sciences humaines permettent d'acquérir des compétences transversales nécessaires à la formation de cadres. Les professionnels participent activement aux enseignements et représentent 52 % du volume, et l'équipe pédagogique est bicéphale (université et ESB), et active. Le taux d'insertion professionnelle est très important et la formation est attractive (140 dossiers/an).

Points faibles :

Concernant les points faibles, il faut noter l'absence de concertation sur les besoins nationaux avec les industriels et d'autres formations similaires. La diversité du public recruté est faible, les étudiants provenant essentiellement de BTS *Bois* et il y a une diminution du recrutement d'étudiants issus de DUT, notamment depuis le passage à l'alternance. La mobilité internationale n'est pas développée. Il y a peu de recul quant aux données relatives à l'insertion professionnelle.

Recommandations :

Les recommandations sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, comme il s'agit d'une formation solide au niveau régional, il serait intéressant de développer les contacts au niveaux national et international. Du fait de la baisse d'activité rencontrée par la filière bois, la LPBA pourrait envisager de diversifier les profils accueillis en utilisant et développant les usages numériques. L'amélioration des enquêtes d'insertion constituerait un atout supplémentaire.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence professionnelle <i>Construction et production bois, Bois et ameublement</i> (LPBA) est portée par l'UFR des sciences de l'université de Nantes. Elle s'inscrit dans la filière génie civil de l'université. Elle est en partenariat avec l'Ecole Supérieure de Bois de Nantes.</p> <p>Elle vise à former des étudiants compétents dans les industries de la filière des industries du bois. Après un tronc commun, elle offre deux parcours pour une spécialisation construction <i>Bois</i> ou une spécialisation <i>Responsable de production en industrie du bois</i>. Le tronc commun a deux objectifs : la mise à niveau des publics divers aux connaissances du matériau bois et le travail des compétences nécessaires pour la formation de cadres intermédiaires.</p> <p>Le parcours <i>Construction bois</i> vise à développer l'aspect performance énergétique et structurelle du bâtiment. Le parcours <i>Responsable de production en industrie du bois</i> vise à développer les outils et l'organisation de la production.</p> <p>Les métiers visés sont métreaux, chargés d'affaires, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, techniciens en bureau d'études, en bureau des méthodes, responsables qualité, d'atelier notamment.</p> <p>La formation se suit selon les modalités de l'alternance.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La LPBA, portée par l'UFR des sciences et techniques, est la seule formation sur la filière bois dans les Pays de la Loire. Il existe une douzaine de formations similaires en France, essentiellement dans l'est et le sud-ouest.</p> <p>Elle s'appuie sur des laboratoires de recherche, notamment l'institut de recherche en génie civil et mécanique du CNRS et les compétences en recherche de l'ESB.</p> <p>Elle est issue de la réflexion des professionnels du secteur avec les acteurs de la formation et répond aux besoins des entreprises. Elle vient compléter les autres offres de formation dans les domaines de la construction et de la production du bois. Les responsables des trois LP de l'UFR fonctionnent ensemble notamment lors des jurys de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et pour harmoniser les pratiques. Au sein de l'UFR, elle se positionne après un semestre aménagé en deuxième année (L2) (appelé <i>Parcours amont licence pro-PALP</i>) pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en LP.</p> <p>Près de 40 entreprises recensées accueillent les stagiaires. Elles sont situées en majorité en Pays de la Loire et Bretagne, et certaines en Ile-de-France. La formation est également en lien avec l'association professionnelle Atlanbois. Il y a un manque de concertation avec les industriels nationaux et peu de liens avec les autres formations identiques en France.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de 4 enseignants-chercheurs (2 en section 60, 1 en section 26 et 1 en section 63), de 3 enseignants agrégés de l'université, de 11 enseignants de l'ESB et de 18 professionnels. La répartition des heures par type d'enseignants est la suivante : 26 % d'enseignants de l'université, 22 % de l'ESB et 52 % de professionnels. S'agissant des professionnels, le nombre important de vacataires nuit au suivi pédagogique et pose des problèmes d'emploi du temps.</p> <p>Les professionnels sont issus du domaine de la formation.</p> <p>La LPBA est pilotée dans la collégialité, notamment entre le responsable de l'université et le coordonnateur de l'ESB (une convention de partenariat entre l'université et l'ESB a été signée en 2012), assistés de l'équipe pédagogique composée des deux enseignants précités et des deux responsables des parcours. Les rôles du responsable pédagogique et du coordonnateur sont peu explicites et mal identifiés.</p> <p>Plusieurs réunions pédagogiques (six par an) viennent compléter le dispositif. Ces réunions ont pour objet la bonne mise en œuvre et la gestion de la LP. Depuis 2014, un conseil de perfectionnement a été créé.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont variables d'une année sur l'autre, entre 18 et 28 étudiants inscrits. La formation est très attractive. On compte 140 dossiers (100 pour le parcours construction et 40 pour le parcours production).</p> <p>Les étudiants proviennent essentiellement de BTS, les chiffres varient de 12 à 21 selon les années, les autres proviennent de DUT (chiffres variant de 1 à 3), de L2 (chiffres variant de 1 à 3), ou d'autres formations non précisées (chiffres variant de 3 à 1). Ceux qui ne sont pas issus du domaine du bois peinent à trouver des contrats de professionnalisation. Depuis le passage à l'alternance, les étudiants tendent à venir exclusivement du domaine du bois, surtout pour le parcours construction.</p> <p>Il est à noter que l'année 2014/2015 a vu son premier diplômé par VAE. Le taux de réussite est très bon sur la période 2011/2014, avec une moyenne de 85 à 95 %.</p> <p>Les taux d'insertion professionnelle sont excellents avec les chiffres de l'année 2008/2009 qui affiche 100 % dont 87,5 % sont en CDI. Pour 2009/2010, le taux d'insertion est de 89 % à 6 et à 30 mois, avec 87,5 % en CDI. Les résultats des années 2011 à 2014 ont été réalisés par l'équipe pédagogique et sont en moyenne de 85 à 90 % d'étudiants en emploi au moment de la soutenance et de 90 à 95 % lors de la remise des diplômes. Une baisse est constatée pour l'année 2013/2014 où le pourcentage d'insertion est descendu à 80 %. L'explication fournie est liée à la crise économique du secteur. Il y a peu d'informations sur les promotions depuis 2011 et le passage à l'alternance de la LPBA.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est classique dans cette LPBA. Elle se fait par le biais des enseignants-chercheurs de trois laboratoires : l'institut de recherche en génie civil et mécanique, l'institut de matériaux de Nantes et le laboratoire de mathématiques Jean Leray. L'encadrement du projet tuteuré et du stage par des enseignants-chercheurs vise à développer des compétences transversales, notamment sur la recherche d'informations en autonomie, la rigueur dans la formulation d'une problématique et la rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Néanmoins, peu de sujets de projets tuteurés ou de stages émanent des laboratoires de recherche, ou sont en lien avec la recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les étudiants sont presque tous en contrat de professionnalisation. 52 % des enseignements sont assurés par des professionnels. Les actions de professionnalisation s'appuient sur le service Formation Continue et Alternance (FOCAL) et la Cellule Locale d'Insertion Professionnelle (CLIP). La place de la professionnalisation est importante et se décline ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rencontre avec des acteurs de l'entreprise lors de la visite de chantiers et d'entreprises, deux à trois fois par an ; - les enseignements dans le cœur de métier, qui sont assurés à 52 % par des professionnels ; - une immersion dans l'entreprise par le contrat de professionnalisation ;

	<p>- le partenariat avec l'Ecole Supérieure du Bois.</p> <p>La fiche RNCP résume le référentiel d'emplois et les éléments de compétences à acquérir.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Depuis le passage de la formation en alternance, les étudiants sont trois semaines en formation, puis trois semaines en entreprise. Ils restent ensuite de fin mars à la fin de l'année en entreprise.</p> <p>Le projet tuteuré, qui débute dès la rentrée, vise à faire travailler des groupes d'étudiants sur un sujet en lien avec la création d'une activité : création d'un nouveau produit ou service, mise en place d'une nouvelle méthode constructive...</p> <p>Le projet tuteuré donne lieu à un mémoire et à une soutenance. Le mémoire doit mettre en évidence la pertinence de l'idée, une étude technique précise et applicable, une étude de coûts cohérente et une prise de recul soulignant les limites et les recommandations. La soutenance se passe devant un jury d'enseignants et de professionnels, fin mars, et doit permettre d'évaluer, la clarté de l'expression, la force de conviction, la qualité d'écoute et la capacité à animer un débat.</p> <p>Le stage permet de mettre en œuvre les compétences théoriques abordées pendant la période d'enseignement et doit permettre à l'étudiant de mesurer son savoir-faire technique et son relationnel au sein de l'entreprise. Le sujet du stage doit répondre à une problématique réelle de l'entreprise.</p> <p>Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire écrit et sera suivi d'une soutenance devant un jury composé du tuteur universitaire, du maître de stage et d'un troisième membre qui apportera un regard extérieur.</p> <p>Le stage se déroule lors de la dernière période en entreprise de mars à la fin de l'année.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas de mobilité entrante ni sortante observée dans cette formation. Le rythme en contrat de professionnalisation ne la favorise pas, d'autant que les entreprises d'accueil sont françaises.</p> <p>L'équipe pédagogique étudie une demande de l'Université Assane Seck du Sénégal qui souhaite la mise en place d'une LPBA.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement est assez classique pour une LP : examen du dossier de candidature puis entretien de 20 minutes pour les candidats retenus pour une audition. Le nombre de dossiers est élevé (140).</p> <p>La formation peut accueillir des publics de toutes origines, BTS, DUT, L2, reprises d'études ou tout autre parcours. Une semaine dite d'intégration permet de faire partager le projet et d'indiquer les efforts pour suivre cette LPBA. Des activités d'orientation et de promotion sont menées toute l'année.</p> <p>Il est à noter que l'université a mis en place un parcours spécifique en L2 pour les étudiants intéressés par cette formation. Ils doivent préparer un mémoire pour se familiariser avec la filière bois, grâce à une L2 préparation amont de la licence professionnelle (PALP).</p> <p>Le service FOCAL est également là pour aider les étudiants à trouver des contrats de professionnalisation.</p> <p>Des difficultés peuvent se présenter pour les étudiants qui ne sont pas issus de la filière Bois.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les étudiants accueillis peuvent être issus de toutes origines. La formation est en français et 20 heures d'anglais sont dispensées.</p> <p>Les étudiants peuvent utiliser les ressources informatiques de l'université et de l'Ecole Supérieure du Bois. Dans certaines UE, ils sont initiés à l'utilisation de logiciels professionnels. Ils peuvent utiliser les bases documentaires de l'université de de l'ESB. Ils ont deux adresses mèl (une à l'université, l'autre à l'ESB), ce qui nuit aux bons usages car l'une des deux peut ne pas être consultée.</p> <p>S'agissant de la gestion de la formation, un dossier Dropbox est partagé entre l'équipe pédagogique et le FOCAL.</p> <p>Le dossier ne fait pas état de la mise en place de modalités spécifiques adaptées à des publics à contraintes particulières. Il y a eu une validation par VAE en 2014.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont conformes à l'arrêté de novembre 1999. La LPBA est en contrôle continu et semestrialisée.</p> <p>Il est fait état d'une seconde session d'examen qui se déroule au mois de septembre. Il n'y a pas de précisions dans le dossier, quant à la présence des professionnels dans les jurys de seconde session, ni de détail sur les modalités d'évaluation des étudiants.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Un carnet de liaison entreprise/formation a été mis en place à la rentrée 2014 afin d'améliorer le dialogue entre les enseignants, l'entreprise et les alternants.</p> <p>La fiche supplément au diplôme est correctement renseignée.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par le service universitaire d'information et d'orientation de l'université par des enquêtes à 6, 18 et 30 mois.</p> <p>Les résultats des enquêtes fournies dans le dossier sont ceux des diplômés des années 2009 et 2010, avec respectivement 16 et 10 répondants, soit avant 2012, date où la LPBA est passée par alternance. Les enquêtes internes sont incomplètes et il y a peu de précisions depuis le passage à l'alternance. Il n'y a pas de suivi des adresses mèl des anciens étudiants.</p> <p>A partir des résultats, on constate que, pour 2009, 100 % sont insérés à 6 mois, 100 % travaillent dans une entreprise privée, 50 % dans les pays de la Loire ou en Bretagne et 75 % dans le secteur de la construction et 87,5 % en CDI.</p> <p>Pour 2010, 89 % sont insérés à 6 mois, idem à 18 et 30 mois, 88 % dans le secteur privé, 50 % dans les Pays de la Loire ou en Bretagne 75 % dans le secteur de la construction, et 87,5 % en CDI.</p> <p>Pour les promotions des années 2011 à 2014, l'équipe pédagogique a enquêté et il apparaît que pour les années 2011 à 2013, 85 à 90 % avaient un emploi lors de la soutenance, et le taux augmentait à 90/95 % lors de la remise des diplômes. Pour l'année 2013/2014, du fait de la crise de la filière, le taux est descendu à 80 %.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a été créé en 2014. Il s'intéresse au bilan de la formation et aux évolutions possibles. Il se réunit une fois par an. Il est complété par un conseil pédagogique qui se réunit six fois par an. Avant 2014, c'est le conseil pédagogique qui était chargé de la gestion de la LPBA. Il est composé d'enseignants, de professionnels, d'étudiants (deux délégués par promotion, soit un par parcours) et d'anciens étudiants.</p> <p>L'évaluation des enseignements ne s'effectue pas selon les modalités liées aux autres formations car elle n'est pas adaptée au rythme de la LPBA. Une procédure alternative est en cours d'élaboration avec l'ESB par la mise en place d'un questionnaire, mais il n'y a aucune autre précision dans le dossier.</p> <p>La procédure d'autoévaluation a été bien menée, bien qu'il apparaisse dans le dossier à plusieurs reprises, la référence à des annexes qui n'y figurent pas.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 6 JUIN 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation LICENCE PROFESSIONNELLE: CONSTRUCTION ET PRODUCTION BOIS

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Il n'y aura pas d'observation pour cette formation.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY